



# ACADÉMIE DE LYON

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## POSTE SPÉCIFIQUE (SPEA)

**Département : AIN**

**Référence : 1000322798**

**Discipline : P3100 - Génie Thermique (P3100)**

**Fonction : ENS**

### Lieu d'exercice

Code RNE : 0011347J

Nom de l'établissement : Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent Saint-Exupéry

Commune : VALSERHONE

Adresse : 15 avenue SAINT-EXUPERY 01200 VALSERHONE

Courriel : ce.0011347J@ac-lyon.fr

### Description générale du poste

Service mixte ICCER et BTS FED par alternance

### Missions

- assurer un enseignement de qualité contextualisé en CAP et en BAC PRO
- proposer des progressions pédagogiques cohérentes prenant en compte le profil des élèves et les nouvelles modalités pédagogiques d'évaluation en CCF
- participer à l'exploitation et l'évolution des plateaux techniques en lien avec l'évolution des référentiels de la filière énergétique.

### Compétences requises

- Solide expérience concernant la réalisation des installations sanitaires de chauffage, de ventilation et de climatisation, leur mise en service et leur dépannage.
- Réalisation des opérations d'amélioration de l'efficacité énergétique

### Contact

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques :

()

La procédure est dématérialisée. Les personnels intéressés, en complément à la saisie du vœu sur Iprof/SIAM, doivent obligatoirement :

- Constituer leur dossier via I-prof (curriculum vitae, lettre de motivation, certification, toutes pièces jugées utiles)
- Compléter un formulaire accompagné des pièces justificatives requises, sur la plateforme dédié Colibris à l'adresse suivante : <https://mouvement.ac-lyon.fr>.

Le candidat pourra utilement prendre contact avec le chef d'établissement d'accueil et/ou l'inspecteur en charge du dossier pour s'entretenir avec lui du poste envisagé.

Les affectations sur postes spécifiques académiques sont traitées prioritairement. Ainsi, lorsque la candidature d'un enseignant sur poste SPEA est retenue, les autres vœux ne sont pas examinés. Il est donc obligatoire d'inscrire en première position le(s) vœu(x) du poste SPEA. Si tel n'est pas le cas le(s) vœu(x) sera supprimé par les services gestionnaires.

Si la candidature n'est pas retenue, le vœu sera neutralisé, afin de reporter, éventuellement, les bonifications liées à ce premier vœu sur le(s) vœu(x) suivant(s).

**Les personnels qui obtiendraient une mutation à titre définitif sur un poste SPEA dans leur établissement d'affectation actuel perdront leur ancienneté de poste.**

Attention : Les candidats ayant opté pour la mutation simultanée ne peuvent pas formuler des vœux sur des postes spécifiques académiques. Les postes SPEA doivent être saisis obligatoirement en 1er vœu.